

Prévenir la perte d'autonomie

Depuis 2016, le Département de la Meuse s'est engagé à mettre en œuvre les axes de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'Autonomie, dans le cadre de la Loi de l'Adaptation de la Société au Vieillessement (dite ASV).

Publié le 27 février 2020

Pour une démarche concertée sur le territoire

Les objectifs principaux du programme 2016-2021 pour prévenir la dépendance des personnes âgées visent à :

- > **Développer une gouvernance partagée**, centrée sur l'usager et renforcer le maillage territorial des acteurs en faveur de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.
- > **Développer des projets sur le territoire** en direction des personnes âgées et de leurs aidants, afin de favoriser le maintien à domicile et de lutter contre la perte d'autonomie.

Le Département de la Meuse s'est engagé depuis fin 2016 à mettre en œuvre les 6 axes de la conférence des financeurs.

Rappel des axes de la conférence des financeurs :



SAAD: services d'aide et d'accompagnement à domicile

SPASAD: services polyvalents d'aide et de soins à domicile

Pour des actions de prévention ciblées

En 2018, 46 dossiers de demande de subvention de projet ont reçu un accord de financement sur les 74 déposés.

Les actions de prévention collective s'orientent essentiellement vers les thématiques suivantes :

- > Activité physique (sophrologie, atelier équilibre, parcours de marche...)
- > Habitat et cadre de vie (atelier collectif)
- > Initiation à l'informatique
- > Bien vivre à la retraite
- > Atelier mémoire, sommeil, nutrition
- > Sécurité routière...

Pour des porteurs de projets innovants

Vous êtes une association, une collectivité, un établissement ?

Vous souhaitez faire une demande de subvention pour des actions collectives de prévention innovantes sur votre secteur ?

Adressez à tout moment de l'année votre demande de subvention

(dossier CERFA 121.56-05 à remplir, dater, signer et compléter avec les pièces à joindre) à :

> DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Service MACT
3, rue François de Guise - BP 40504
55012 BAR-LE-DUC CEDEX

Liste des pièces à joindre au CERFA 121.56-05 :

- > Budget prévisionnel
- > RIB
- > Liste des membres au Conseil Administration
- > Copie des derniers statuts déposés ou approuvés datés et signés
- > Rapport d'activités
- > Devis

L'instance se réunit trois fois dans l'année.

Pour tout complément d'information ou aide à la constitution du dossier, merci de contacter : Mme Laura DAUMAS au 03 29 45 67 44 (

laura.daumas@meuse.fr

) ou Mme Déborah GIAMBARRESI au 03 29 45 78 30 (

deborah.giambarresi@meuse.fr

).



**DIRECTION DE
L'AUTONOMIE**

☎ 0329457640
✉ [E-MAIL](#)

📍 3, rue François de Guise - BP
50514
55012 BAR-LE-DUC
🕒 De 9h à 11h30 et de 14h à
16h45



**DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE**

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC